



ANNEXE AU DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION POUR LA DESTRUCTION DE SITES DE REPRODUCTION D'HIRONDELLES

ROQUETTE BEINHEIM - Janvier 2019

Contact : François GRILLET

Sommaire

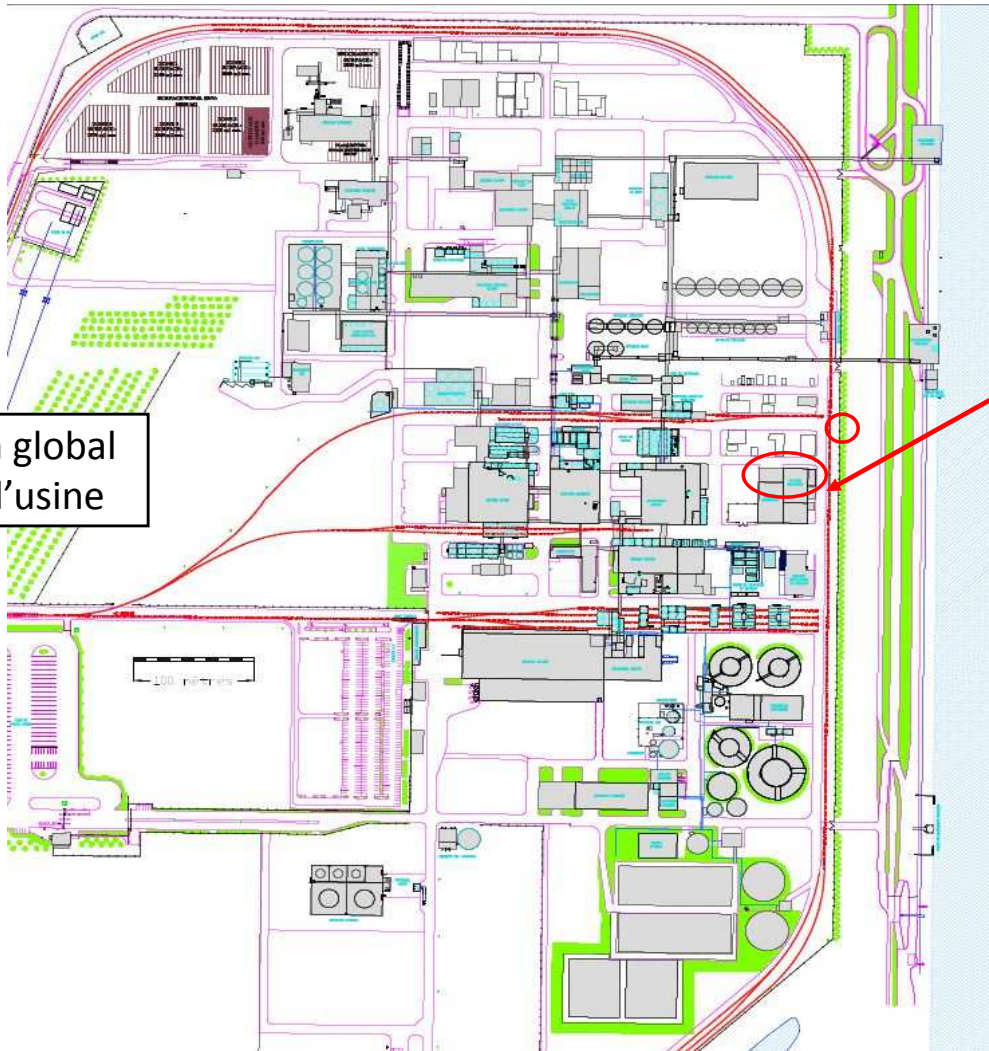
- Contexte
- Etat des lieux sur le site de l'usine de Roquette Beinheim
 - Vue globale bâtiment
 - Disposition des nids
- Mesures compensatoires proposées

Présentation du contexte

- L'usine Roquette Beinheim fabrique et fournit des produits issus de l'amidon : ingrédients alimentaires, excipients pharmaceutiques et solutions pour l'industrie.
- 14 nids construits ou en construction avancée accrochés sur les poutres à l'intérieur d'un seul bâtiment. Le bâtiment concerné est un magasin de maintenance de pièces destinées à nos circuits de fabrication. (Cf. diapos 4 à 8)
- Nous souhaitons améliorer l'étanchéité de ce bâtiment pour répondre aux normes d'hygiène et standards alimentaires, selon notre certification FSSC 22000. (Cf. annexe 2 extrait du CR d'audit de certification de mai-2018).
- Ces travaux se feront en respectant la réglementation espèces protégées en accompagnant la destruction des nids par mesures compensatoires adéquates.

Emplacement actuel des hirondelles

Plan global
de l'usine



Actuellement les nids d'hirondelles sont situés
dans le magasin de maintenance des pièces
destinées à nos lignes de production

Disposition des nids dans le magasin

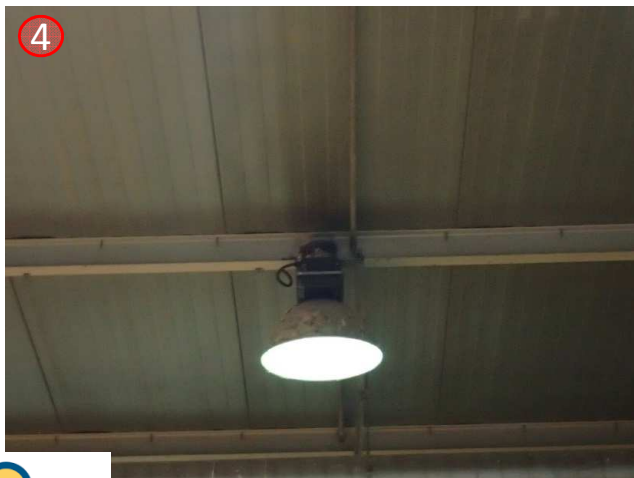
Plan du
magasin de
maintenance



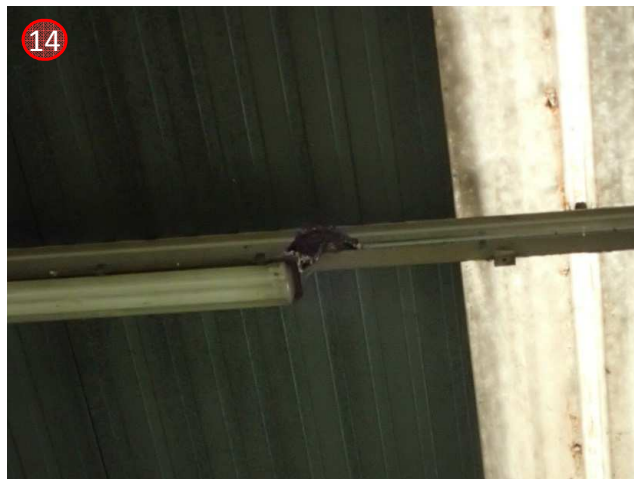
Les 14 nids sont accrochés sur les poutres du bâtiment (représentés par ●)



Photos des nids







Mesures compensatoires (Cf Rapport L.P.O. + convention de partenariat)

- Mise en place de nids artificiels sur 3 sites propices :
 - Poney-club de BEINHEIM (à 2,5 km).
 - Maison (petite écurie) de Séverine MEYER (à 900m).
 - Maison de Nicolas KELLER (à 1,2 km).
- Un rapport de visite de ces sites a été rédigé par la L.P.O., expliquant toutes les préconisations adaptées à la situation. En accord avec l'association (convention de partenariat), ils mettront en place les mesures compensatoires nécessaires et le suivis sur 3 ans.
- Délai : avant le 31 mars 2019